



**Ville de Dijon**

Conservatoire à Rayonnement Régional  
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



# MUSIQUE / Réinscriptions 2020-2021

Concerne les élèves inscrits au CRR en 2019-2020

Élèves en éveil ou en initiation au CRR en 2019-2020 : se référer à la brochure n° 1 « Première inscription »

## Calendrier pour 2020-2021

- Rencontre parents - élèves - enseignants pour planification de l'horaire du cours d'instrument **uniquement pour les musiciens instrumentistes** (hors CHAM Voltaire / Pardé)
  - » Mercredi 2 septembre 2020, de 17h00 à 19h00
- reprise des cours
  - » Lundi 7 septembre 2020
    - formation musicale et les chorales de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années
    - instruments, chant, jazz, direction de chœur et d'ensemble
    - classes à horaires aménagés Voltaire, Pardé (y compris les ateliers) et Carnot
  - » Lundi 14 septembre 2020
    - pratiques collectives, musique de chambre, ensembles vocaux et ensembles de classes

**Brochure n° 2**

## Contacts

### Ville de Dijon / Conservatoire à Rayonnement Régional

24 bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex /  
scolarite-crr@ville-dijon.fr / 03 80 48 83 68 (service scolarité) / [www.dijon.fr/conservatoire](http://www.dijon.fr/conservatoire)

Service scolarité (espace Clemenceau, 1<sup>er</sup> étage). Hors vacances scolaires :

**Lundi** fermé le matin / 13h30 - 18h00 / **Mardi et jeudi** 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

**Mercredi** 9h00 - 18h00 / **Vendredi** fermé le matin / 13h30 - 17h00

### Besoin d'aide ?



Vous n'avez pas d'ordinateur à votre disposition ? Vous avez une question, besoin d'une précision ?  
Le service Scolarité est à votre disposition.

# Réinscription

Elle s'effectue en ligne **du lundi 30 mars au vendredi 24 avril 2020**.

Vous recevrez un mail explicatif. Si vous n'avez pas reçu de mail au lundi 6 avril 2020, merci de nous contacter.



Au-delà du vendredi 24 avril 2020, les anciens élèves ne sont plus prioritaires sur les nouveaux inscrits ; le conservatoire n'est plus en mesure de leur garantir une place à la rentrée.

## Validation de la réinscription

- en fonction des conclusions de l'évaluation continue ou de l'examen de fin d'année scolaire
- suivant l'orientation décidée par le conservatoire (direction et équipe pédagogique)
- Les élèves en hors cursus sont invités à se réinscrire. Leur demande est étudiée après l'intégration des anciens et nouveaux élèves inscrits en cursus.

# Enseignements

## 1. Pratique collective

- » Obligatoire dans le cursus d'apprentissage de chaque élève ; le planning des pratiques collectives principales sera disponible sur le site du conservatoire à partir de la mi juin 2020  
Les élèves pratiquant un instrument d'orchestre sont répartis dans les différentes formations du conservatoire. Pour les autres, une pratique collective pertinente doit être choisie par l'élève et son professeur d'instrument en fin d'année scolaire, pour la rentrée suivante
- ▶ **Affichage de la répartition des élèves en pratique collective** : mardi 9 juin 2020 - 14h00
- » La pratique collective étant obligatoire, veillez à ne pas choisir un cours de formation musicale ou d'instrument au même moment (lors de la rencontre parents - élèves - enseignants)

## 2. Instrument et autres disciplines musicales (hors FM)

- » L'horaire de cours est déterminé lors de la rencontre parents - élèves - enseignants au conservatoire : mercredi 2 septembre 2020, de 17h00 à 19h00  
L'horaire de cours d'instrument est déterminé sous réserve de validation par la direction

## 3. Formation musicale

- » Le planning des cours et les ouvrages de formation musicale seront disponibles sur le site internet du conservatoire à partir de la fin juin 2020
- » L'inscription à un horaire de formation musicale s'effectue fin juin 2020 (hors CHAM Voltaire / Pardé)  
Vous recevrez auparavant un mail d'information

# + d'infos

## Carte d'élève

Suite à la validation de votre inscription ou réinscription, votre carte d'élève sera à retirer à l'accueil du conservatoire à partir du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020

## À noter

En cas de demande d'inscription dans une autre discipline, il est demandé de faire un choix. Ainsi, davantage d'élèves peuvent intégrer le conservatoire pour y pratiquer un art

## Consulter mes cours / mes informations

Vos informations Scolarité et les cours auxquels vous êtes inscrits seront visibles depuis votre extranet Imuse à partir du mardi 25 août 2020. Pour y accéder :

connectez vous à l'extranet usagers via le site [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr) (Eservices / votre compte / accéder à mon espace citoyen / Culture et Loisirs / Espace Conservatoire)